

# Échos grandmontains

Bulletin de l'ASEG Rauzet

N° 21 – 2011



Le dernier abbé de Grandmont

Association pour la Sauvegarde de l'Église  
Grandmontaine de Rauzet

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>- Sommaire</b>   | <b>1</b>  |
| <b>- Avant propos, Alain BAJULE, Président de l'ASEGRauzet</b>  | <b>2</b>  |
| <b>- La destruction de l'abbaye Grandmont était-elle nécessaire à l'évêque de Limoges pour financer son nouveau palais épiscopal ?<br/>Gilles BRESSON</b> | <b>3</b>  |
| <b>- Le Prieuré de Rauzet : un modèle conforme au type grandmontain en matière de topographie. Carole A. HUTCHISON</b>                                    | <b>15</b> |
| <b>- Le fer à Combiers en points d'interrogation.<br/>Jean-Louis DELÂGE</b>   | <b>16</b> |
| <b>- La laïcisation de Rauzet et les occupations post-monastiques<br/>Carole A. HUTCHISON</b>   | <b>21</b> |
| <b>La Malédiction des Grandmontains Gilles Bresson</b>  | <b>25</b> |

Couverture : L'abbé MONDAIN de la Maison Rouge. Huile sur toile XVIII<sup>e</sup> siècle, non signée, collection particulière, droits réservés. Photo : Georges MÉRIGUET

Omission : L'auteur de l'article : « La spiritualité, l'organisation et style d'architecture spécifiquement grandmontaine telle que révélée dans une plaque émaillée du XII<sup>e</sup> s. conservée au Musée de Cluny », paru dans les Échos Grandmontains N° 20 de 2010 est l'oeuvre de Carole A. HUTCHISON.

## Avant-propos

Cette année 2010, riche en animations, affirme par sa présence, notre association dans la politique culturelle de notre Département et de notre Région.

Dans le cadre de l'Année Jacquaire, le festival Claude Rossi, en partenariat avec la commune de Rougnac, dispensait dans sa mythique crypte, un « Via Campi Stellae » divin que fit revivre la Compagnie Vagu'Only. Le lendemain, à Rauzet, un autre réel succès : 80 amateurs séduits dans le partage entre Chant'Amis de Hiersac et les Chanteurs d'Azun, joyeux Bigourdans venus du lac d'Estaing (Pyrénées) pour interpréter des chants invitant au voyage « del Camino » après la découverte de notre communauté du Sud-Est Charente.

Début juillet, Rauzet, pour la 3<sup>e</sup> fois accueillait les Nuits Romanes. Début de journée architecturale avec Mme Sylvie Ternet, écrivaine spécialiste de l'art Roman Angoumois. Apothéose à St Germain de Montbron où Mme le Maire commentait la découverte des Fresques de l'Église, Fresques rendues publiques pour la 1<sup>re</sup> fois. Sur le circuit, une conjugaison du Végétal au Minéral : M. Botineau, Maître de Conférences de Botanique et de Cryptogamie à la Faculté de Pharmacie de Limoges, nous offrait une conception des Jardins Médiévaux : Relations des Plantes et des Hommes du Moyen-Âge. Cette halte se transforma en pique-nique à l'ombre de Rougnac.

Puis de retour à Rauzet, les traditionnelles « Tartines » furent l'apéritif du spectacle réalisé par la Compagnie Vagu'Only : SEMPER EVA. Pour produire ce spectacle, l'ASEG Rauzet accueillait en résidence pendant quatre jours les neuf artistes de la compagnie, exclusivité limitée à une fois par siècle, mais cependant très pratique pour monter ce spectacle unique offert pour cette Nuit Romane. Mise à feu, embrasement artificiel du site, apparition de nos Sylphides gambadant dans les prairies du Prieuré... Pour clore cette soirée, un cinéma de plein air, « la Passion de Jeanne d'Arc » de Dreyer où les hures nous envoyaient en noir et blanc directement aux trognes hautes en couleurs du tableau de Breughel sur une improvisation musicale de Kent Carter et d'Étienne Rollin.

C'est fin Juillet que se terminait l'année Jacquaire de Rauzet, en clin d'œil à l'Espagne et en recevant l'ensemble vocal et instrumental de la cathédrale de Ségovie : Algarabia. Plus d'une centaine de mélomanes ont pu apprécier ce concert de musique médiévale-sépharade de cette Maîtrise Espagnole, mise en valeur par l'acoustique de l'église et après avoir partagé un dîner « Cagouilles » à la charentaise au soleil couchant dans le cloître du Prieuré.

Par son charme et son talent, Silke Aichhorn, harpiste virtuose allemande a envoûté un public ravi par un concert magique, de réputation internationale, encore magnifié par l'acoustique de l'édifice. C'était le 14 Août.

Pour répondre à l'année Chopin, Rauzet accueillait en septembre le sympathique Trio de la Grange avant de confier le Piano aux mains magiques de Philippe Nicolas, dit Zébulon, tellement apprécié qu'il revient le 25 juin 2011 pour « La Musique à Tous les Temps ».

Dans le respect dû contrat Pass du conseil général, les Goûters Rauzet eurent un réel suc-

cès : Visite du lieu, concert chorale ou musical suivis d'un goûter local.

La saison estivale se terminait, comme d'habitude, par les Journées du Patrimoine. Rauzet faisait connaissance du Trio Barbaresque : Trois jeunes filles du conservatoire de Lyon : Viole, Harpe, flûte si parfaites dans leur interprétation que nous les écouterons à nouveau le 25 Juin.

Les Nuits Romanes aiment les Grandmontains. La Région Poitou-Charentes nous honore par cette manifestation culturelle ouverte, gratuite et conviviale inscrite dans le Prieuré. Nos Visiteurs s'intéressent à l'ordre de Gramont qui souffre de ne pas être suffisamment connu alors que ses principes de base s'harmonisent avec notre avenir.

Les systèmes médiatiques nous boudent. Pourquoi ne pas avoir de temps à autres des petites fenêtres télévisées aux heures de grande écoute qui montreraient et expliqueraient comment une ruine peut renaître et receler des merveilles au travers du travail et des activités du bénévolat.

Après une année blanche de travaux sur le monument, nous avons rencontré un architecte et nous remettons en route les plans, les devis, les dossiers de subventions pour les vitraux, les portes, le sol et l'électrification de l'église.

Merci à nos Adhérents, aux Mécènes, à la SCI Grandmontaine représentée par Carole Hutchison et Kate Douglas et à toute l'équipe de Bénévoles, cheville ouvrière du succès de cette l'entreprise.

***Le Président : Alain BAJULE***

## **La destruction de l'abbaye Grandmont était-elle nécessaire à l'évêque de Limoges pour financer son nouveau palais épiscopal ?**

par Gilles BRESSON<sup>1</sup>

Louis-Charles du Plessis d'Argentré hérita de l'évêché de Limoges par un brevet royal daté du 3 septembre 1758. Sacré évêque le 14 janvier 1759 il prit possession de son évêché le 19 mars 1759. L'ancien palais épiscopal ayant été détruit par son prédécesseur, le nouvel évêque s'installa dans une maison de la Cité épiscopale louée à M. Lépine.

Si monseigneur du Plessis d'Argentré avait été honoré d'être nommé à la tête du diocèse de Limoges, un lourd fardeau lui incombait néanmoins : la construction du nouveau palais épiscopal.

C'était son prédécesseur, monseigneur Jean-Gilles de Coëtlosquet, issu d'une riche famille bretonne, qui avait lancé le projet d'une ambitieuse construction pour remplacer la résidence épiscopale triste et délabrée, à peine habitable qu'il avait trouvée à son arrivée à Limoges en septembre 1739. Ce nouveau siège de l'évêché devait être un véritable palais digne de sa fonction car non seulement ses revenus personnels lui permettaient de mener les travaux à leur terme mais, comme abbé commendataire de l'abbaye de Tournus en Bourgogne, le roi l'avait autorisé pour les financer à prélever 10 000 livres par an pendant 12 ans sur le produit de cette abbaye et ceci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1756. Monseigneur de Coëtlosquet s'était donc rendu propriétaire des terrains nécessaires pour y accueillir le nouveau bâtiment épiscopal et surtout de vastes jardins en terrasses qui domineraient la vallée de la Vienne. Il en confia les plans à Charles-Jean Barbier, ingénieur en chef de la généralité de Limoges. Ce dernier lui ayant proposé deux variantes du projet, ce fut bien entendu la plus imposante qui fut retenue par le prélat. Elle prévoyait la construction d'une porte monumentale encadrée de deux pavillons à proximité du pignon ouest de la cathédrale. Celle-ci donnait accès à une cour d'honneur sur laquelle faisait face un puissant corps de logis avec deux ailes en retour. L'arrière du bâtiment s'ouvrait sur une série de magnifiques jardins en terrasses au-dessus de la Vienne. Les travaux avaient débutés par la construction au sud de puissantes murailles pour fermer les terrasses des jardins sur le versant nord de la vallée ; puis l'évêque avait fait détruire l'ancienne demeure des évêques en mauvais état.

Alors que la construction du corps de logis n'était pas encore été engagée, monseigneur de Coëtlosquet abandonna son siège épiscopal en 1758 pour diriger à la Cour l'éducation des Enfants de France, petits-fils de Louis XV. Seules les murailles des jardins étaient achevées lorsque l'évêché fut proposé à Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, alors vicaire général de Limoges en titre. Né le 1<sup>er</sup> novembre 1720, il était déjà évêque « in partibus » de Tagaste et assurait en outre la charge de lecteur des Enfants de France à la Cour. Ne voulant pas quitter la vie mondaine qu'il menait à Versailles pour venir s'enterrer en Limousin, Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré refusa cette nomination tout en suppliant le Roi que cette faveur fut accordée à son jeune frère, Louis-Charles.

### **Louis Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges**

Louis-Charles était né en 1723 au château du Plessis en Bretagne (commune d'Argentré-du-Plessis, un chef lieu de canton d'Ille et Vilaine) : il était le septième d'une famille de 13 enfants dont sept fils et six filles. Son père, Pierre du Plessis était un ancien page de Louis XIV et sa mère se dénommait Marie-Louise Hindret de Ravenne. Dès leur adolescence Louis-Charles et son frère Jean-Baptiste furent confiés à monseigneur du Coëtlosquet, alors évêque de Limoges, apparenté à sa famille, afin qu'ils reçoivent une bonne

---

<sup>1</sup> Auteur de la *Malédiction des Grandmontains, Mondain de la Maison Rouge et la fin des bonshommes*, Éditions d'Orbestier, 2002

éducation religieuse. Très jeune, Louis-Charles fut nommé prieur de la Sorbonne à Paris puis official primatial à Bordeaux et grand vicaire de Poitiers.

Le diocèse de Limoges était très étendu et comprenait 868 paroisses ainsi que 32 annexes. On comptait 711 paroisses desservies par des séculiers, 96 par des réguliers et 61 relevaient de l'ordre de Malte. En réalité, l'évêque de Limoges n'avait autorité que sur 363 cures dont il nommait les curés. Les revenus du diocèse étaient évalués à 30 000 livres mais ils étaient grevés de charges diverses en particuliers des pensions accordées par le Roi à certains de ses favoris ecclésiastiques. Il ne restait chaque année qu'environ 20 000 livres à la disposition réelle de l'évêque de Limoges. Si la somme était considérable pour l'époque, le diocèse était l'un des moins bien pourvus du royaume, ce qui explique que peu de prélats s'en disputaient la charge épiscopale...

À titre personnel, Louis-Charles du Plessis d'Argentré bénéficiait des revenus 4 000 livres nettes par an, provenant des revenus du prieuré grandmontain du Bois d'Allonne près de Parthenay (Deux Sèvres) dont il était le prieur commendataire depuis le 19 mars 1756 grâce à l'intervention de monseigneur de Coëtlosquet auprès du roi Louis XV.

À la fin de l'année 1761, le nouvel évêque eut le plaisir de voir arriver son ami Jacques Turgot, comme intendant de Limoges, l'une des trente-cinq généralités du royaume. C'est le 8 août 1761 que Louis XV l'avait nommé au poste de *Commissaire départi à la généralité de Limoges, intendant de justice et finances*. Cette « généralité » s'étendait sur trois provinces : le Limousin, la Basse-Marche et l'Angoumois.

Jacques Turgot avait connu l'évêque de Limoges en suivant les cours de théologie en Sorbonne. Monseigneur du Plessis d'Argentré allait donc pouvoir faciliter l'influence de Turgot dans la haute société limousine dont les familles avaient toutes un ou plusieurs membres dans le clergé de la ville.

### **Les goûts de luxe de l'évêque**

Quoique intelligent et cultivé, l'évêque de Limoges, n'avait pas la prestance de son prédécesseur. Petit et ventripotent il avait le visage ingrat ; il dut faire preuve de beaucoup de finesse dans ses rapports humains pour gagner peu à peu l'affection de ses diocésains.

Mais Louis Charles du Plessis d'Argentré avait le vice d'un enfant pauvre devenu riche : il aimait le luxe ostentatoire et son train de maison était magnifique. Aimant les voyages il entretenait à grands frais un carrosse avec quatre chevaux. Sa table était délicatement servie avec des mets recherchés et des vins fins dont ses caves étaient grandement garnies. Des listes impressionnantes des bouteilles de vin conservées dans les caves de l'évêché, provenant des meilleures crus du royaume et même d'Espagne étaient soigneusement tenues à jour ! Il disposait également d'une importante vaisselle de table en faïence de Moustiers décorée en bleu de ses armoiries : un blason à billettes surmontée d'une couronne de marquis, sommé de la mitre et de la crosse sous le chapeau épiscopal à six houppes. Il avait en outre acquis auprès d'orfèvres parisiens, Hostier et Deville, de nombreuses pièces d'argenterie tant pour les plats et couverts que pour la décoration de sa table. Quant à la verrerie de cristal, les pièces provenaient toute de Bohême. La splendeur de la table épiscopale était si raffinée que monseigneur du Plessis d'Argentré se faisait servir par des valets en livrée, l'épée au côté, comme il était d'usage dans les grandes maisons...

Évidemment le train de vie fastueux de l'évêque grevait les revenus modestes de son diocèse et laissait peu de marge pour financer les charges obligatoires, en particulier la formation des prêtres, le secours aux pauvres et surtout les travaux du nouveau palais épiscopal engagés par son prédécesseur. Monseigneur du Plessis d'Argentré tenait beaucoup à cette construction car il estimait qu'elle serait à la mesure de son rang. Jugeant non satisfaisant à son goût, le projet retenu par monseigneur du Coëtlosquet, il avait fait reprendre les plans de l'ingénieur Barbier par un jeune architecte, Joseph Brousseau. Ce dernier, après plusieurs esquisses, avait fini par satisfaire les ambitions architecturales de l'évêque avec somptueux bâtiment..

Mais depuis 1758, l'évêque de Limoges n'avait touché que les 10 000 livres annuelles venant de l'abbaye de Tournus qui avaient été affectées pour 12 ans à son prédécesseur pour la reconstruction de l'évêché. Or en 1765, il ne restait plus que 3 annuités à recevoir, soit 30 000 livres. Ainsi, de 1758 à 1765, monseigneur du Plessis d'Argentré n'avait pu réunir que 40 500 livres dont la plus grande partie avait été empruntée. Une somme de 70 500 livres avait été déjà engloutie pour payer les premiers travaux et le chantier n'avancait guère. Il lui fallait donc trouver beaucoup d'argent pour achever cette imposante construction.

Toute l'énergie de l'évêque de Limoges allait être consacrée désormais à la recherche de nouvelles ressources financières ce qui se transforma vite chez ce prélat en une véritable obsession. En effet il n'eut de cesse que d'intervenir auprès de son frère qui vivait à la Cour où sa compagnie était très appréciée, en particulier auprès de Mesdames, les filles du Roi...

### **L'évêque de Limoges emprunte...**

C'est le 13 mars 1766 que l'évêque de Limoges avait posé solennellement la première pierre de son nouveau palais épiscopal. Une plaque de cuivre gravée à Paris, en forme d'estampe, rendait hommage à son prédécesseur, monseigneur du Coëtlosquet, et rapportait les motifs qui les avaient conduit à la construction de ce bel édifice. Au début de l'année 1768. Les murs du bâtiment principal s'élevaient de « *neuf pieds au-dessus des fondations* ». Le 28 février l'évêque avait fait établir par son architecte, Joseph Brousseau, un devis estimatif pour achever la construction afin de déterminer la somme à emprunter, soit 100 000 livres, qui parut suffisante pour mener les travaux à leur terme.

À force d'intrigues menées par l'intermédiaire de son frère bien en Cour, monseigneur du Plessis d'Argentré finit par obtenir des lettres patentes signées du roi le 21 juillet 1769 qui l'autorisaient à emprunter la somme de 100 000 livres « *à titre de constitution de rente pour être affectée et hypothéquée sur les biens et revenus de l'évêché* ». Ces lettres furent ratifiées le 17 août 1769 par le parlement de Bordeaux qui les enregistra le 23 août suivant.

Avec cette autorisation, l'évêque de Limoges tenta d'obtenir rapidement la somme voulue mais les bailleurs de fonds ne se bousculèrent pas, connaissant les moyens financiers de l'évêché. Pour réunir les 100 000 livres, il lui faudra en effet signer quinze contrats de prêt. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1770 et le 1<sup>er</sup> avril suivant, seulement quatre contrats furent passés au denier vingt cinq (taux de 4%). Mais à partir du 1<sup>er</sup> mai, pour conclure les contrats suivants, monseigneur du Plessis d'Argentré dut proposer un taux supérieur, soit au denier vingt (5%). Le premier à signer avec l'évêque de Limoges un contrat de prêt à ce nouveau taux fut son architecte, Joseph Brousseau. Sans doute satisfaits des nouveaux intérêts proposés par le prélat, dix autres prêteurs lui apportèrent le reste de la somme. Ainsi, l'emprunt lancé le 1<sup>er</sup> janvier 1770 fut entièrement couvert le 22 mars 1771. Quatre prêteurs couvrirent à eux seuls les trois quarts de la somme soit 73 800 livres. À l'exception de l'architecte Brousseau, tous les autres bailleurs de fonds appartenaient au clergé local : couvents, chanoines, prêtres et même une abbesse. Quant à la bourgeoisie limousine elle bouda les besoins d'argent de son évêque, non par manque de confiance mais par suite des difficultés économiques de l'époque. En effet, les années 1769-1771 furent marquées en Limousin par de très mauvaises récoltes de blé qui firent doubler le prix du setier de blé seigle. Ce véritable désastre de l'économie limousine affecta toutes les couches sociales, y compris la bourgeoisie qui souhaitait garder son argent pour passer le cap de la disette ou peut être pour spéculer sur les grains...

Malgré ses relations et ses efforts pour obtenir du Roi une riche commende ses demandes étaient restées vaines. Alors l'évêque de Limoges s'était résolu à recourir à un nouvel emprunt pour achever son palais épiscopal mais, pour cela, il lui fallait obtenir l'autorisation du Roi et, bien entendu, son frère s'y employa. Mais le remboursement des sommes empruntées ne manquerait pas de lui poser le moment venu un problème insoluble car monseigneur du Plessis d'Argentré n'avait aucune perspective financière en vue, si ce n'est peut être la Providence... sous les traits de l'abbaye de Grandmont !

## Un brevet royal pour que l'évêque de Limoges demande au pape l'union de Grandmont à son diocèse

Afin de poursuivre, en cours de Rome, l'extinction et la suppression de l'ordre de Grandmont ainsi que l'union de ses biens à son siège épiscopal, l'évêque de Limoges devait obtenir l'autorisation du roi sous la forme juridique d'un « brevet ». Celui-ci fut signé par le roi le 25 mai 1771 qui justifia cette demande par l'insuffisance de la dotation de l'évêché de Limoges.

Suite à une enquête pontificale confiée à l'archevêque de Bourges, monseigneur Philippeaux d'Herbault, celui-ci, sous l'influence de Loménie de Brienne, conclut ainsi son enquête :

*« Eu égard à l'insuffisance de la dotation de l'évêché de Limoges, l'union à ce siège des menses abbatiales et conventuelles de Grandmont semblait chose tout à fait opportune, utile et nécessaire ».*

### La bulle d'union

Par une lettre datée du 22 juillet 1772 l'ambassadeur de France à Rome, le cardinal de Bernis, annonça triomphalement au ministre des affaires étrangères que Clément XIV allait enfin signer la bulle d'union tant attendue. Effectivement, le pape y apposa son sceau le 6 août 1772 à Sainte-Marie-Majeure. Ainsi il décidait :

■ de supprimer « à perpétuité et d'éteindre dès maintenant » le monastère de Grandmont, mais en précisant : « après toutefois que ledit monastère sera devenu vacant par la mort de Notre Fils bien aimé l'abbé actuellement en exercice, ou de tout autre manière de son fait ».

■ d'unir à perpétuité à la mense épiscopale « chacun de leurs droits, fruits, revenus, produits, casuel, émoluments, en quoi qu'ils consistent, d'où qu'ils proviennent, quelles que soient leur source et leur nature. » mais en précisant une nouvelle fois que cette prise de possession ne pouvait avoir lieu qu'après le décès ou la démission non seulement de l'abbé en exercice, mais aussi des moines qui vivaient avec lui.

Certes, monseigneur du Plessis d'Argentré fut heureux de l'aboutissement de la procédure à son profit, mais les conditions prescrites dans sa bulle par le souverain pontife ne le satisfaisaient aucunement. Dans sa réponse au président de la Commission le 13 octobre 1772, l'évêque de Limoges lui marqua tout son désarroi car il se voyait bien éloigné du moment où il pourrait enfin jouir des biens dévolus à son siège épiscopal. Il se mit à douter qu'il puisse en profiter un jour.

### Monseigneur du Plessis d'Argentré en son nouveau palais ...

Après une absence de huit mois de son évêché, monseigneur du Plessis d'Argentré, arriva à Limoges le 15 décembre 1773. Il eut la joie de s'installer le jour même dans son nouveau palais épiscopal quoiqu'il ne fût pas encore tout à fait achevé. Il put jouir enfin de ses somptueux appartements et même de sa chapelle privée. Ce fut là d'ailleurs son seul plaisir de la journée car, lorsqu'il prit connaissance des nouvelles concernant son affaire avec Grandmont, il en fut tout attristé. En effet, quatre nouvelles paroisses de son diocèse s'étaient jointes aux six autres déjà déclarées pour s'opposer à la bulle d'union et, donc à lui-même. En outre, dans le cas où celle-ci serait promulguée, le seigneur de la Villatte s'engageait à réclamer, au nom des fondateurs des Bronzeaux, la restitution des biens provenant des libéralités de ses ancêtres. Quant aux procédures d'appel engagées auprès du parlement de Paris, les informations qu'il en avait reçues étaient des plus mauvaises. Deux arrêts récents laissaient présager tout l'intérêt que portaient les magistrats à l'affaire de Grandmont.

## Une éclaircie financière pour l'évêque de Limoges

Outre les revenus du prieuré grandmontain de Bois d'Allonne dont il était le commendataire depuis 1756, monseigneur du Plessis d'Argentré disposait depuis quelques années de la commende de l'abbaye de Vaux-de-Cernay près de Chevreuse. Mais les ressources financières qu'il en retirait étaient insuffisantes pour satisfaire son appétit de luxe grandissant et le remboursement des dettes qu'il avait dû contracter pour payer les frais de la procédure d'union de l'abbaye de Grandmont. La créance à son banquier de Cressac s'élevait en effet à plus de 12 000 livres auxquels il faudrait ajouter le moment venu des honoraires et des intérêts « *au denier vingt* » (5 %). Il avait été prévu que cette créance serait couverte par les « *premiers fonds libres de l'abbaye* » mais comme cette union tardait à venir, il lui fallait trouver d'autres revenus.

Pour le tirer d'embarras, son frère Jean-Baptiste et ses amis de la Cour parvinrent à lui obtenir la commende de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély grâce aux bonnes dispositions de l'archevêque de Reims qui en avait la feuille des bénéfices. Celle-ci était vacante depuis peu et très convoitée car elle rapportait 40 000 livres par an. Par un indult du pape Pie VI daté du 24 mars 1775, l'évêque de Limoges la reçut en commende pour dix années renouvelables. Confirmée par lettres patentes du roi le 30 avril suivant, elle lui permettrait dorénavant de faire face à toutes ses créances y compris celles contractées pour la construction de son nouveau palais épiscopal.

**Ainsi monseigneur du Plessis d'Argentré n'avait plus besoin présentement des revenus de l'abbaye de Grandmont...!**

**L'évêque de Limoges s'arma de patience en attendant ...**

Monseigneur du Plessis d'Argentré s'était finalement résolu à attendre la mort de l'abbé de Grandmont pour s'emparer des revenus de son abbaye. Les ressources financières de l'évêque s'étaient récemment accrues et il lui fallait maintenant régler les frais occasionnés par cette union. Certes une première épuration des comptes avait été faite en 1772 vis à vis de son banquier de Cressac avec un emprunt de 6 000 livres, mais en 1784 bien des dépenses restaient non soldées. L'évêque de Limoges invita son banquier à lui présenter un mémoire définitif des sommes dues par lui et qui seraient mises sur le compte du passif de l'abbaye de Grandmont comme le prévoyait la sentence de l'official et les lettres patentes. À noter le geste de l'évêque qui ne voulut point faire payer aux grandmontains les intérêts de cette somme qui avait été empruntée pour les combattre. Seul le capital leur fut imputé...

De Cressac adressa à l'évêque de Limoges un mémoire de dépenses s'élevant à 38 000 livres auquel le prélat ajouta environ 3 500 livres de gratifications diverses. Ainsi l'affaire de l'union de Grandmont avait coûté près de 41 500 livres, somme considérable puisqu'elle représentait environ 35 années de pension pour un grandmontain...

## La mort de l'abbé Mondain de la Maison Rouge.

L'abbé de Grandmont souffrait de plus en plus d'infirmités diverses qui l'empêchaient de se déplacer. Dès le début de l'année 1787, sa santé commença à décliner d'une façon continue, son extrême faiblesse ne lui permettant plus de quitter désormais sa chambre pour se rendre aux offices. Outre ses trois amis qui le veillaient à tour de rôle : le prieur dom François Muret, le procureur syndic dom Yrier Pichon et l'ancien maître des novices dom Robert Beaubreuil, deux autres membres de l'ordre vinrent les rejoindre. Il s'agissait de : dom Pierre Fabre issu de l'Étroite Observance et dom François le Borlhe, l'économe, venant du prieuré Notre-Dame-du-Parc à Rouen.

C'est tout doucement et sans agonie que François-Xavier Mondain de la Maison Rouge s'éteignit dans la matinée du 11 avril 1787, comme une petite flamme avec laquelle il avait su éclairer jusqu'au bout l'œuvre de saint Étienne. Ainsi disparaissait à l'âge de 81 ans, le 27<sup>e</sup> et dernier abbé de Grandmont après soixante années de vie religieuse dont trente neuf passées à la tête de l'ordre.

### **Le dépeçage inutile de Grandmont**

Dès le 12 avril 1787, la nouvelle de la mort de l'abbé de Grandmont parvint à l'évêché de Limoges. On eut cru que monseigneur du Plessis d'Argentré, par simple délicatesse envers l'abbé à peine enseveli, aurait attendu quelque temps pour prendre possession de son bien. Il n'en fut rien, l'évêque ordonna aussitôt à dom Pichon, procureur syndic de Grandmont de remettre entre les mains de M. Sallé fils, receveur des décimes du diocèse, tous les papiers et archives concernant l'abbaye.

Il ne restait alors à l'abbaye que deux religieux : le prieur dom Muret et dom Pichon, les trois autres s'étant retirés dans leur famille avec une pension.

La présence des deux derniers grandmontains dans le monastère chef d'ordre apparut pour l'évêque de Limoges comme un défi à son autorité et à celle du roi. En juillet 1788, monseigneur du Plessis d'Argentré les somma de quitter les lieux et devant leur refus le prélat dut avoir recours à un arrêt du Conseil du Roi en date du 7 octobre 1787 pour les en chasser.

Loménie de Brienne, devenu ministre de Louis XVI, siégeait au Conseil lorsque furent pris les arrêts d'expulsion des deux derniers grandmontains les 7 octobre et 8 novembre 1787. Ce furent sans doute ses ultimes contributions à la destruction de Grandmont. Quant à l'évêque de Limoges il n'avait pas attendu le départ des deux religieux pour faire enlever le trésor de l'abbaye. Au début du mois d'avril 1787, il avait envoyé l'économe séquestre, l'avocat Tanchon, à Grandmont sous prétexte d'une vérification des ornements de l'église abbatiale. Ayant retardé sa visite jusqu'au dîner des deux religieux, Tanchon profita de leur absence pour emporter à Limoges les reliques déposées sur l'autel majeur. La plus précieuse d'entre elles était le morceau de la Vraie Croix. Cette relique fut transportée solennellement dans la cathédrale de Limoges le 4 avril 1789, jour de Pâques.

Après le départ des deux derniers grandmontains, l'abbaye resta sous la garde de l'ancien valet de chambre de l'abbé de Grandmont. Alors l'évêque de Limoges chargea deux de ses amis, l'abbé Sicelier, supérieur du séminaire des ordinands et l'abbé Legros, vicaire de Saint-Martial, de faire un inventaire du trésor qui restait dans l'église abbatiale. Celui-ci ne fut achevé que le 10 mai 1790 et, le 24 juillet suivant, les différentes pièces d'orfèvrerie ou seulement des reliques furent distribuées dans 93 paroisses du diocèse et 10 communautés religieuses. Pour le prélat, qui ne pouvait pas vendre ces éléments du trésor contenant des reliques, il s'agissait avant tout d'une opération destinée à s'accorder les faveurs de ses diocésains honorés de les recevoir.

Monseigneur du Plessis d'Argentré était pressé de faire argent de tout le reste. Ainsi, au cours du mois de juin 1790 une grande partie du mobilier de l'abbaye fut vendue aux enchères par l'économe-séquestre. Les archives et surtout les parchemins furent emportés dans des sacs à l'évêché puis vendus au poids comme vieux papiers à un imprimeur relieur. Ce dernier fit gratter les parchemins pour en faire des dos de livres. Ainsi disparut une grande partie de la mémoire de l'ordre de Grandmont..

Le plus grave fut la destruction des magnifiques et inestimables revêtements en cuivre des tombeaux et de l'autel majeur qui furent martelés pour en enlever les incrustations d'émail. Ainsi le fondeur Coutaud de Limoges put en retirer 40 quintaux de « *vieux cuivre* »...

Mais, cela ne suffisait pas pour épancher la soif d'argent de l'évêque de Limoges qui était pressé de rembourser au plus vite la créance de son banquier. Il se livra à une véritable mise à sac de l'abbaye, faisant argent de tout, il fit enlever les couvertures de plomb

des bâtiments conventuels et de l'église abbatiale dont il retira plus de 30 000 livres à la vente.

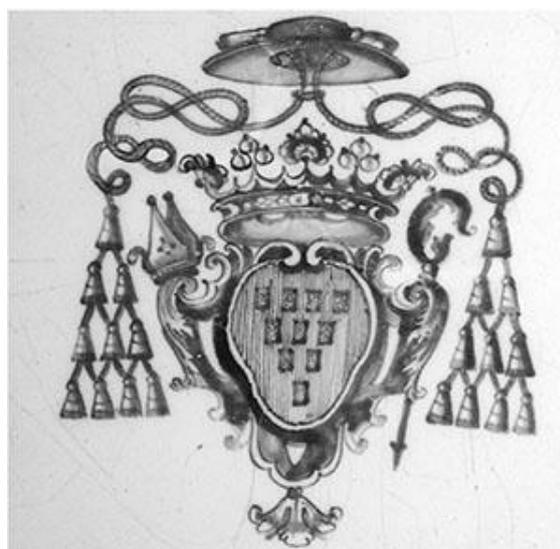
Une autre explication de l'empressement manifesté par l'évêque de Limoges à dépecer l'abbaye était sans doute liée aux premières manifestations de la Révolution. L'union de Grandmont à l'évêché de Limoges, situé en Limousin, avait été mal ressentie par la population de la Haute-Marche qui s'estimait dépossédée de l'un de ses biens. Cette appropriation par l'évêque avait créé un vif émoi et suscité les plus vives critiques aussi bien parmi le clergé local que parmi la bourgeoisie si l'on en juge par les recours en appel comme d'abus des paroisses. Diverses motions avaient été votées localement pour attirer l'attention du roi sur la nécessité d'affecter les revenus des monastères supprimés à des fondations d'intérêt régional. En outre, de nombreuses critiques et des rumeurs étaient colportées par la presse locale sur de prétendues malversations opérées par l'évêque. Pour se dédouaner, l'évêque de Limoges tenta de démentir ces allégations par l'intermédiaire du curé de Saint-Sylvestre, l'abbé Vitrac. Encore une fois, monseigneur du Plessis d'Argentré n'avait pas eu le courage de le faire lui-même !

Mais la Révolution était en marche et le 2 janvier 1791, les officiers municipaux de Saint-Sylvestre se réunirent et prirent une délibération qui constatait : *« que la ci-devant abbaye avait été entièrement dévastée, le trésor pillé... »* et plus loin : *« Les stalles, la superbe grille, les vantaux, la couverture de plomb, les cloches, la charpente, les pierres de l'église, tout a été vendu sans que la paroisse ait eu ni connu aucune affiche d'adjudication. Les cloîtres neufs et vieux ont subi le même sort. Les agents de M. l'évêque ont fait arracher les boiseries et les pavés de l'église pour en faire leur profit, et se sont emparés de la bibliothèque, des provisions, du linge, des lits, des tapisseries, des fauteuils, des tableaux, de l'argenterie et argent monnayé qui s'est trouvé dans ladite abbaye après le décès du sieur abbé, enfin de tous les meubles et ornements... Les écuries attaquées du même sort...les charnelles arrachées et quelques arbres de bois coupés. Les mêmes émissaires se sont emparés de la bibliothèque du dernier abbé, de sa literie, de ses mulets, de ses diamants, anneaux, croix, crosse, mitre d'or, montre, pendule. Plusieurs citoyens affirment que le tout a été emballé et transporté nuitamment par les agents du sieur évêque. »*

*« Enfin cette belle et riche abbaye n'offre plus que des ruines, et des hordes de barbares ne l'auraient pas réduite à un état plus déplorable et plus triste ! »*



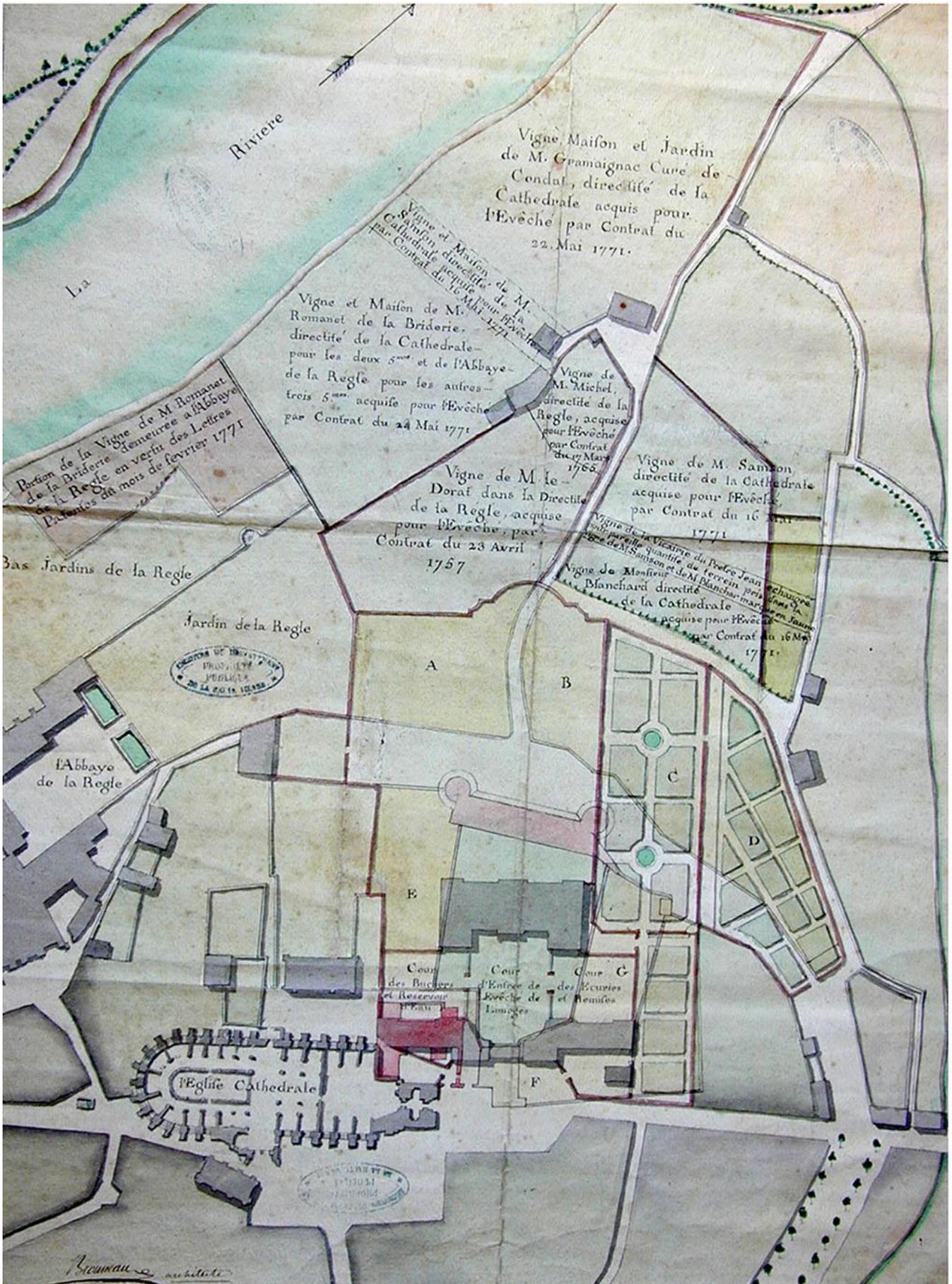
**Monseigneur Duplessis d'Argentré (1727-1808)**  
Évêque de Limoges



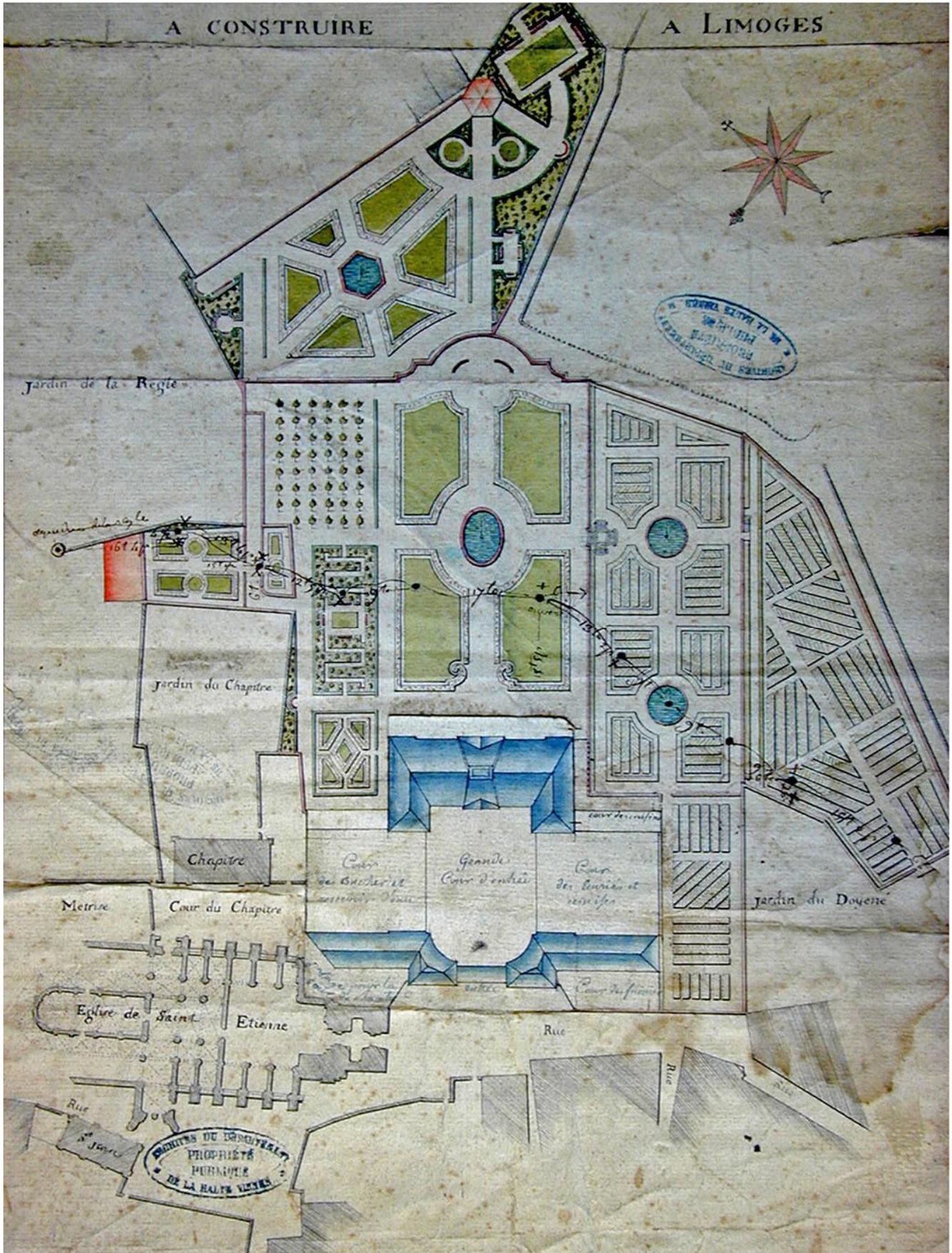
**Ses armoiries sur sa vaisselle :**

*« un blason à billets surmonté d'une couronne de marquis, sommé de la mitre et de la crosse sous le chapeau épiscopal à six houpes »*

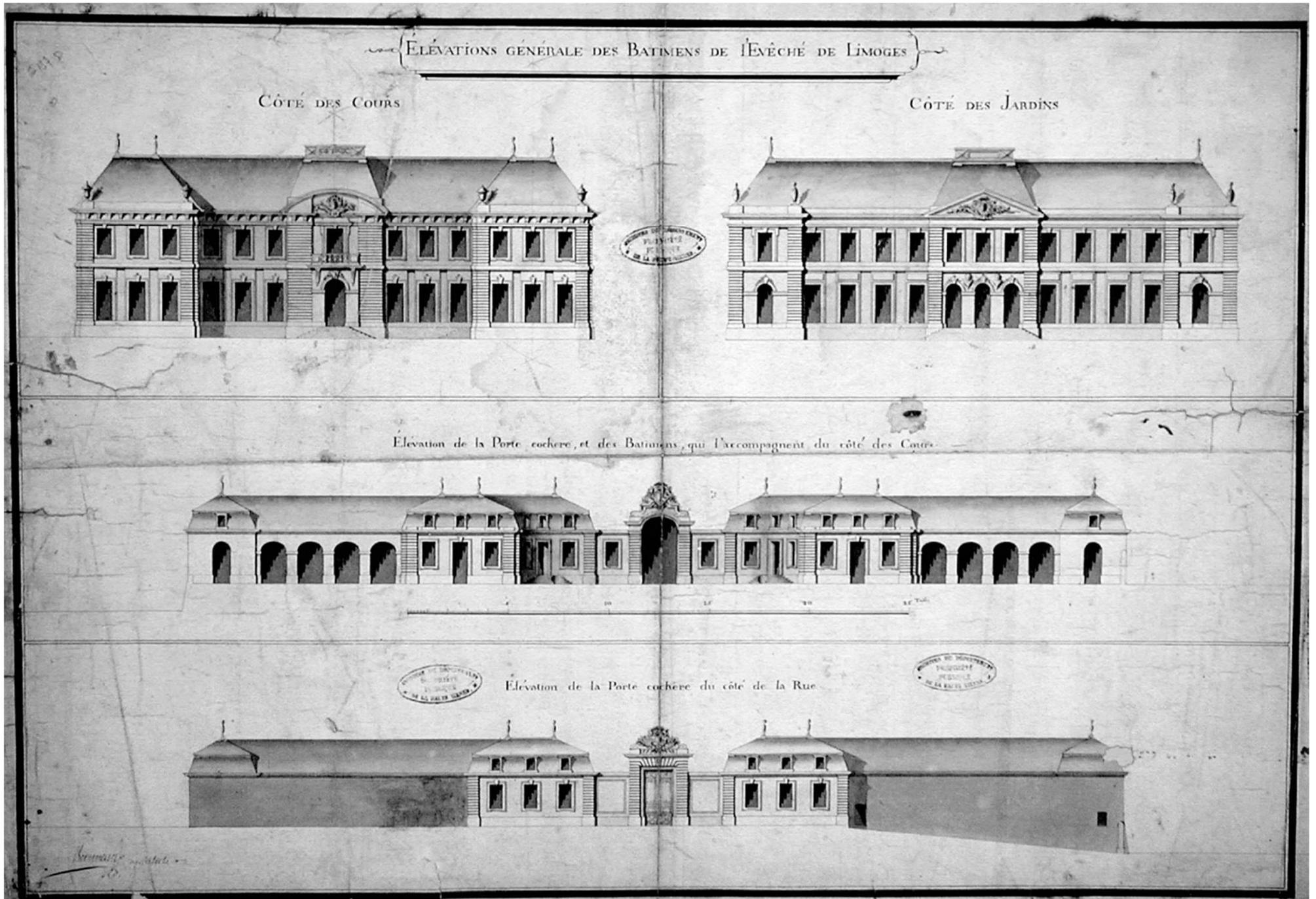
# Plan primitif des terrains Projet d'aménagement général

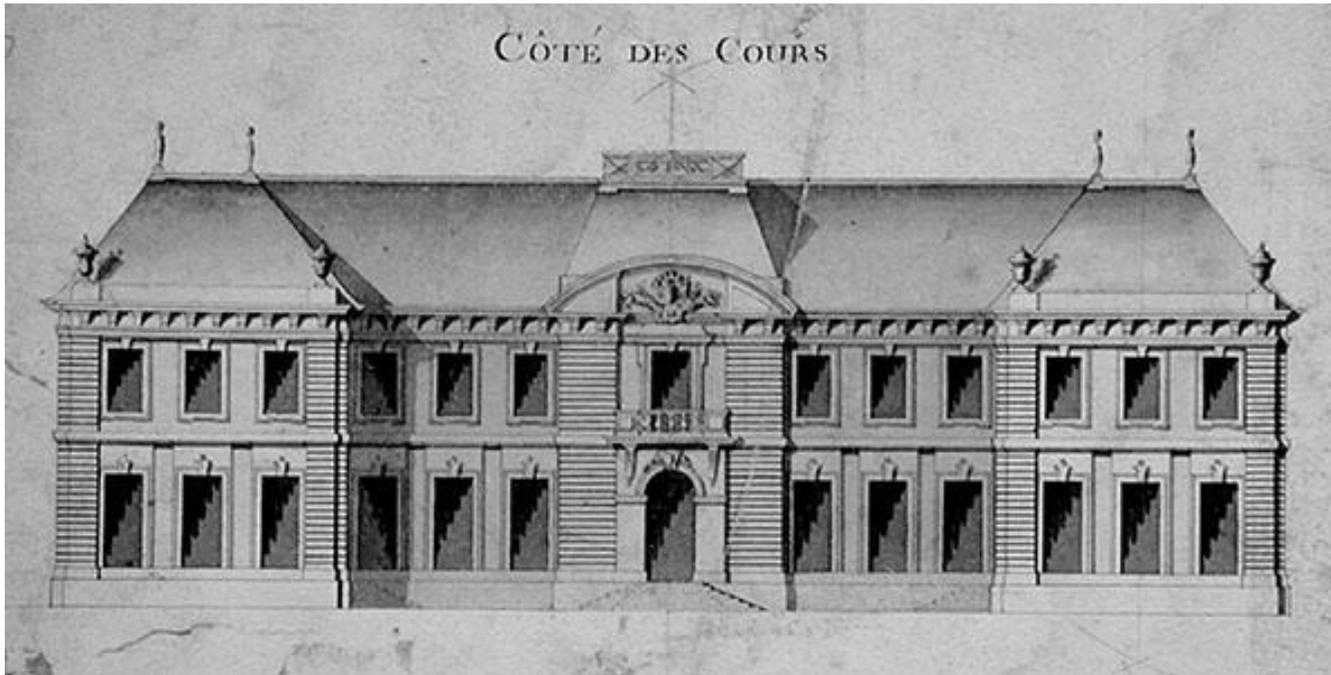


# Plan primitif des terrains Projet d'aménagement général

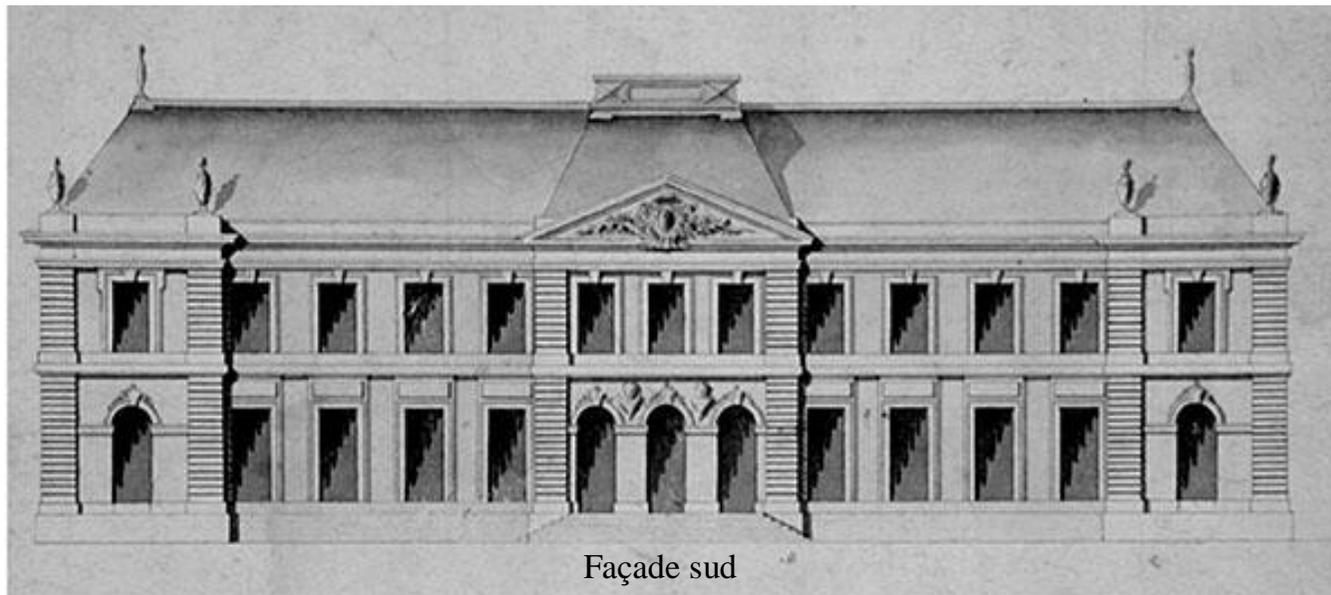


Archives départementales de la Haute-Vienne





Façade nord



Façade sud

Cet article est publié avec l'aimable autorisation de son auteur M. Gilles BRESSON.

Première édition dans les Cahiers Grandmontains n° 33 de février 2006, le bulletin de liaison du Groupe d'Études et de Recherches sur les Grandmontains (G.E.R.E.G.)

## Le Prieuré de Rauzet :

### un modèle conforme au type grandmontain en matière de topographie

Carole A. HUTCHISON

La *Règle de Grandmont* statue que c'est « le domaine boisé qui convient à votre religion »<sup>2</sup> et, à peu d'exceptions près, les monastères grandmontains sont tous situés au coeur d'un terrain naturellement boisé. Rauzet se trouve dans la forêt d'Horte Dirac.<sup>3</sup> Une enceinte naturelle d'arbres ne devait pas être suffisante pour assurer la tranquillité de ces moines ermites, car ils ont été très loin, dans des régions reculées, pour s'éloigner du monde. Douves, murs de pierre et ruisseaux concouraient également à cet objectif. Tel que mentionné ci-dessus, le *circuitum* monastique d'origine à Rauzet est limité à l'Est et à l'Ouest par des ruisseaux ainsi qu'au Sud par une butte abrupte donnant sur les viviers. Ailleurs, on retrouve des traces d'aménagements du sol sous la forme de fossés et de buttes. Ceux qui, comme nous, ont vécu et travaillé à Rauzet de façon intermittente au cours des vingt dernières années savent cependant très bien que ces fosses ont été aménagées à des fins beaucoup plus importantes, qu'assurer la tranquillité. Les importantes précipitations, très courantes dans la région, ajoutées au fait que la nappe phréatique est extrêmement proche de la surface terrestre, exigent un système de drainage très efficace afin d'éviter toute inondation. Le chemin rural menant de la route principale de La Rochebeaucourt à Charras devait former la limite du complexe monastique à une centaine de mètres au nord de l'église. Cette voie est un chemin ancien bordé de fossés ; toutefois, ces derniers temps, les buttes de chaque côté de la route n'ont pas été entretenues, ce qui fait qu'elles se sont érodées et les fossés se sont comblés de terre. Les racines des arbres longeant la route devraient normalement contribuer à parer aux inondations en absorbant une grande quantité d'eau mais, malheureusement, beaucoup d'arbres ont été déracinés lors de la grande tempête de 1999. Tous ces facteurs mis ensemble ont donc entraîné des inondations de l'église particulièrement grave durant l'hiver 2000, alors que la région recevait des précipitations bien supérieure à la moyenne.

Même si les celles grandmontaines sont toujours construites à bonne distance des zones habitées, elles demeurent malgré tout assez près d'une route principale. Grandmont lui-même ne se trouvait qu'à quelques kilomètres de la route médiévale de pèlerinage qui partait du nord et de l'est et menait jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle. D'autres celles, quant à elles, sont situées près d'anciennes voies romaines qui seront encore utilisées au Moyen Âge. De ce

<sup>2</sup> REGULA, XXX, La règle de Grandmont traduction du R.P. Reginald Bernier, O.P. XXX, p. 14.

<sup>3</sup> Aujourd'hui la forêt domaniale de la Mothe-Clédou.

fait, la celle de Rauzet ne constitue pas une exception puisqu'elle se trouve à six kilomètres de la D939, route qui emprunte la voie romaine qui reliait Saintes à Périgueux.

La raison pour laquelle les Grandmontains choisissaient de vivre à proximité des grandes routes est indirectement inscrite dans la Règle. Il est absolument interdit à la communauté de posséder des domaines à l'extérieur des limites du monastère.<sup>4</sup> Contrairement aux Clunisiens, qui possédaient de vastes propriétés souvent très loin en-dehors des limites de leur enceinte afin de pouvoir compléter leurs besoins en nourriture, l'alimentation des Grandmontains reposait ainsi uniquement sur les céréales et les légumes qu'ils pouvaient faire pousser sur quelques hectares. Si ces moyens venaient à manquer, alors la Règle stipule que « deux des frères, les plus affermis dans la vie religieuse, partiront humblement quêter, par moulins et maisons, en demandant l'aumône de porte en porte, comme les autres pauvres. »<sup>5</sup> Ce commandement implique qu'il y ait une ville ou un village dans les environs. En cela, la petite ville de La Rochebeaucourt, à cinq kilomètres de Rauzet, répond très bien à cette exigence.

Les moines grandmontains semblent avoir préféré construire leurs celles sur ou près des frontières des états, des provinces ou, à tout le moins, des diocèses ou des paroisses. Apparemment, ils cherchaient à s'écarter des villes où siégeaient les autorités civiles ou ecclésiastiques. Cela s'explique certainement par leur peur d'être impliqués dans toutes sortes de litige. Leurs démêlés de 1124 avec les bénédictins d'Ambazac à propos de droits de propriété firent que la communauté abandonna son premier ermitage à Muret. On comprend donc que les compilateurs de la Règle aient décidé d'éviter les conflits de propriété<sup>6</sup>. S'installer dans une zone frontalière éloignée des grands centres présentait ainsi très probablement un risque moindre d'être confronté à de tels problèmes. Aujourd'hui, Rauzet se trouve dans la commune de Combiers, diocèse d'Angoulême; au Moyen Âge, cependant, il faisait partie du diocèse de Périgueux. En fait, le prieuré se trouve tout juste à mi-chemin entre ces deux importantes villes et sièges épiscopaux.

---

<sup>4</sup> REGULA, IV, p. 5 « Toutes les possessions qui sont en dehors des limites de votre domaine, nous vous les interdisons absolument, à vous qui êtes des pèlerins, n'ayant pas ici-bas de cité permanente, mais chercheurs de la cité de Dieu. »

<sup>5</sup> REGULA, XIII, p. 9.

<sup>6</sup> REGULA, XXXI, p. 84.

## **Le fer à Combiers en points d'interrogation.**

**Jean-Louis DELÂGE**

La situation géographique de marge de la forge de Combiers a déterminé en grande partie son originalité et sa place à part parmi les autres forges-fonderies charentaises. Sur son micro territoire se côtoient roches cristallines du Massif Central et roches sédimentaires du Bassin Aquitain. L'entaille du réseau hydrographique local fait affleurer, une grande variété de couches géologiques avec calcaires à silex, sables, argiles, grès ferrugineux ocre, minerai de fer noir et a découpé des massifs et des plateaux surmontés de plaquages tertiaires couverts de forêts.

Cet environnement réunissait toutes les conditions pour favoriser l'activité métallurgique dès l'Antiquité : l'argile pour bâtir les bas-fourneaux, le minerai de fer de qualité (hydroxyde de fer) et le charbon du bois de ses forêts pour les alimenter. Un tirage naturel ou l'énergie humaine suffisait pour insuffler l'air dans les bas-fourneaux par des tuyères en terre cuite à l'aide de soufflets et maintenir la charge à une température d'environ 1350°C. Au bout d'une douzaine d'heures d'effort, le fourneau était détruit pour récupérer un « massiot » de fer de quelques kilos aussitôt martelé. Les résidus, appelés scories, s'amoncelaient autour du fourneau en « ferriers » et constituent aujourd'hui les principaux témoins de cette activité. Ces derniers sont nombreux dans les massifs forestiers des alentours de Combiers. Utilisée dès l'âge du fer, cette technique, parfaitement maîtrisée par les Celtes et les Romains, s'est progressivement éteinte en France à la Renaissance.

Au nord-est, la commune est bordée par la ligne interfluve qui sépare les bassins Charente et Dordogne. Son ruisseau fournissait l'énergie hydraulique nécessaire à la forge de dite de Combiers. Il se nomme Nizonne côté Dordogne en amont et Lizonne en aval côté Charente, pourquoi ? Affluent de la Dronne, il appartient au bassin Dordogne. Ces données géographiques originales ont dû influencer son peuplement et les découpages administratifs médiévaux qui ont succédé à ceux de l'époque gallo-romaine. Au carrefour des limites des comtés, baronnies et évêchés Limousins, Périgourdin et Angoumoisins voisins, Combiers a pu relever de chacun d'eux, au gré des alliances des grandes familles et des guerres.

Enfin, Combiers est proche des voies de l'axe sud-est – nord-ouest, en direction du pertuis charentais par où ont pu transiter les silex de ses ateliers de taille ; on en a retrouvé en Charente Maritime de la même nature, daté du Mésolithique. Au Moyen Âge, le transport du

sel empruntait ces voies, pourquoi pas le fer ? Cet axe est aussi jalonné par les abbayes et prieurés cisterciens et grandmontains d'Aubazine en Corrèze à l'Atlantique. Dalon, Peyrouse Boschaud, Rauzet, Grosbot, Ravaud, Sermaize, La Garde en Arvert, la Lance, les Touches, ... constituaient autant de relais d'étape.

Bien avant la forge de Combiers, une activité métallurgique existait sur ce territoire.

Le 18 mars 1487, noble et puissant Jean de Roche, seigneur de La Rochebeaucourt, « baille, arrente, cède, octroie, quitte et transporte à Guinot Mercier, ... une certaine place pour bâtir forge à fer »... Le prix à verser chaque année... « sera de 5 livres tournois et de 50 livres de fer affiné et martelé ». Voici ce qu'on peut lire sur le parchemin de l'acte de naissance de la forge de Combiers dont nous voyons encore les vestiges. Dès sa naissance, cette forge à fer nous interpelle. Quelle technologie mettait-elle en oeuvre à sa création, Les forgerons des bas-fourneaux des massifs forestiers alentours sont-ils descendus sur les rives de la Nizonne-Lizonne pour disposer de son énergie hydraulique afin d'actionner marteaux et soufflets de leurs bas-fourneaux ? Ce type de site métallurgique avec bas-fourneau et roue à eau est appelé « mouline » dans le Sud de la France. Où bien, ce Guinot Mercier, Maître de forge de Jean de Roche, était-il déjà à la pointe de la nouvelle technologie des haut-fourneaux dite de « réduction indirecte » qui permettait de fabriquer l'acier en deux temps ? D'abord des coulées de fonte produite dans le haut-fourneau pour mouler canons, boulets, marmites et chaudières, ... puis de l'acier par décarburation de la fonte à l'affinerie. Acier destiné ensuite à forger clous, couteaux, poêles, outils aratoires et autres outils spécifiques à chaque métier. L'énergie hydraulique était alors indispensable pour actionner entre autre, d'énormes soufflets en bois afin de porter à des températures voisines de 2000° la masse considérable de la charge du haut-fourneau composée de minerai, charbon et castine (calcaire concassé).

Une mouline précéda-t-elle le haut-fourneau de Combiers ? La question reste posée. À noter qu'à une portée d'arbalète une deuxième forge, appartenant aussi à Jean de la Roche en 1490, est dénommée Mouline, ce qui conforterait l'hypothèse que des bas-fourneaux auraient précédé les haut-fourneaux à la forge de Combiers. L'examen des scories du site pourrait apporter une réponse. À noter aussi une troisième « forge » dite du Cluzeau, près de Combiers, avec présence de scories. Était-ce une affinerie et/ou un haut-fourneau ? Là aussi, l'étude de la nature des scories devrait permettre de trancher.

Mais avant Jean de Roche, les seigneurs de La Rochebeaucourt, étaient-ils les seuls « Maîtres du fer » de Combiers ? Quels étaient les liens entre les « de Roche de la

Rochebeaucourt » et les « de La Rochefoucauld de Marthon » fondateurs de Grosbot ? Vers 1120, Robert de Marthon avait un fils et un gendre qui portaient le même nom : Guy de la Roche Quelle était l'implication des moines des abbayes de Font-Vive et Grosbot dans la métallurgie locale puisqu'il est établi que les cisterciens la maîtrisaient dans plusieurs régions françaises ? La fabrication du fer par les moines grandmontains du prieuré de Rauzet, plutôt spécialisés dans les émaux, semble exclue.

Du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, la forge de Combiers est dans les mains des d'Olézon, en 1528 Albert d'Olézon porte le titre d'écuyer.

En 1629, la veuve de Pierre d'Olézon vend la forge de Combiers pour 18 000 livres à Jean de Galard de Béarn, comte de Brassac, baron de Saint Maurice et de la Rochebeaucourt, lieutenant général du Poitou. Elle restera dans la famille des Galard de Béarn jusqu'en 1795 pour y revenir en 1853. De nombreux Maîtres de forges s'y succèdent avec des fortunes diverses.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle ne tombera jamais dans le giron du Marquis Marc René de Montalembert à la tête de 6 forges, fournisseur de canons de marine à l'Arsenal de la Royale de Rochefort. Son activité sera soumise aux aléas des commandes royales liées aux guerres européennes et coloniales ainsi qu'aux compétences des nombreux maîtres de forge qui l'afferment aux Galard de Béarn. Elle produit essentiellement des canons de marine et se diversifie dans la poterie de fonte. Le siècle se termine par la Révolution et les Galard de Béarn sont contraints à l'émigration. Leur domaine, dont la forge, est vendu le 25 vendémiaire an 3 (16 octobre 1794). Dès que furent levés les séquestres sur leurs propriétés, la forge est revendue plusieurs fois.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle sa situation économique est de plus en plus instable. Elle connaît d'abord une prospérité éphémère puis est déclarée en faillite en 1813 : le fourneau menace ruine et la halle aux charbons est tombée. Elle rebondit une nouvelle fois. En 1818, elle est en pleine activité. Elle dispose de quatre roues hydrauliques dont une grande roue de Poncelet. La production de poterie de fonte est florissante. Ses chaudières destinées aux sucreries des Caraïbes sont exportées par le port de Bordeaux. Le surplus de sa fonte est consommé dans les affineries voisines ou vendu à celle d'Indret sur la Loire. Même la maison du maître de forges a retrouvé son lustre avec son parc réaménagé et un superbe verger avec 173 fruitiers à noyaux !

En 1853, à la suite d'une nième faillite, elle revient dans la famille Galard de Béarn. Louis-Hector, comte de Béarn, ministre de France à Stuttgart, la rachète. Il y engloutit de gros investissements pour la réactiver mais des difficultés imprévues surgissent. Les riverains de la Nizonne et de l'administration l'attaquent en justice pour dommages causés aux prairies par les modifications du réseau hydraulique et le non respect du droit d'eau. Malgré tout, les grands métallurgistes charentais, nouveaux fermiers du comte, la modernisent. Les Cordebar et Henri Martin y installent des fourneaux Wilkinson (cubilots) au coke (charbon de terre). Mais la crise menace inexorablement. Les lieux d'approvisionnement en minerais, bois et charbon sont de plus éloignés de Combiers, le coke et la fonte anglaise arrivent par le chemin de fer et Combiers est loin des gares, les créanciers harcèlent Gaston, prince de Béarn. Enfin, la comtesse Oksza rachète le domaine et la forge en octobre 1892.

Combiers entre dans le XX<sup>e</sup> siècle sans sa métallurgie à jamais disparue. Une scierie puis une distillerie de betteraves et topinambours se succéderont sur le site. Aujourd'hui, les rythmes des bocards, marteaux à drome et soufflets ont laissé place à ceux de la discothèque des « Vieilles Forges ». <sup>7</sup>

Fabuleux destin que celui du fer de Combiers où ses traces nous racontent l'histoire de la métallurgie depuis ses origines. Il mériterait, oh, combien, qu'on lui consacre des recherches et ainsi supprimer les points d'interrogation de cet article.

Jean-Louis DELÂGE,  
Président d'Honneur du CPIE Périgord-Limousin  
et de la Route des Tonneaux et de Canons.

Les principales sources utilisées pour la rédaction de cet article sont les recherches des archéologues, historiens et paléo-métallurgistes suivants : Michelle Aillot, Gabriel Delâge, Carole Hutchison, Martine Larigauderie-Beijeaud, Abbé Mondon, Alain Ploquin, E. Peyronnet, René Pijassou, Catherine Verna.

---



Carte postale de Combiers – Les Vieilles Forges



## La laïcisation de Rauzet et les occupations post-monastiques

Carole A. Hutchison

Sur le plan archéologique, le site de Rauzet a connu plusieurs occupations : monastique, industrielle puis agricole. Malheureusement, les activités des propriétaires qui ont succédé aux moines sur ce terrain ont bien souvent brouillé les traces de l'occupation monastique. Dans le meilleur des cas, ces activités ont parfois rendu cette occupation difficile à décrire.

L'histoire du départ des moines de Rauzet est presque aussi difficile à établir que celle de leur arrivée. En l'absence de toute source écrite, il est impossible de savoir quand et pourquoi la celle a été abandonnée. Nanglard indique que Rauzet est annexé à la paroisse de Combiers à une date imprécise, peut-être après les guerres de religion, vers 1596.<sup>8</sup> Le petit nombre de moines et l'absence de novices ont très bien pu amener le prieur de Ravaud à décider d'abandonner Rauzet et à rassembler les moines restants avec ceux du prieuré de Ravaud. Nous ne disposons que de très peu d'information sur Rauzet entre l'année 1595, année qui, selon Nanglard, marquerait sa désignation comme église paroissiale, et 1693, année de son acquisition par la famille Galard, qui vendra ensuite le domaine à un maître de forge du nom de Forestas qui exerça son métier à Rauzet pendant longtemps et qui se fit connaître dans la région au cours de la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle. Un procès-verbal de 1698 nous apprend que sa famille fut accusée d'avoir démoli un bâtiment à Rauzet. Martine Larigauderie a transcrit ce document pour l'intégrer à son Dossier<sup>9</sup> et signale qu'il n'est pas possible de savoir si les bâtiments détruits appartenaient au prieuré.

Les fouilles de ce qui reste des bâtiments monastiques Sud et Est - c'est-à-dire des fondations et, à certains endroits, des sections de rangées inférieures de pierre – montrent clairement que les murs ne se sont pas effondrés d'eux-mêmes. Quelques pierres de bel appareil ont été détachées grossièrement à coups de ciseau puis retirées, de telle sorte que le blocage à l'intérieur s'est effondré par les ouvertures ainsi créées. Cette récupération des blocs de pierre a bien sûr très bien pu survenir à n'importe quelle époque après la fin de l'occupation monastique. Au cours de la campagne de 1999, nous avons découvert une pièce de monnaie au niveau du plancher d'origine, donc emprisonnée lors de la démolition; cette pièce date du règne de Louis XIII (1610-1643), ce qui laisse croire que cette section du bâtiment a été démontée à cette période.

Hormis l'église, la seule partie de l'enceinte monastique qui nous soit restée est la cuisine, qui se trouve dans l'angle Sud-Ouest du cloître. À une date inconnue, cette cuisine a été

<sup>8</sup> NANGLARD, Abbé J., *Pouillé Historique du Diocèse d'Angoulême*, t. 3, (Angoulême, 1894 p. 106.)

<sup>9</sup> M. LARIGAUDERIE BEIJEAUD, « Recherche sur les prieurés grandmontains de Charente » Dossier de D.E.A. p. 73 (1994).

transformée en maison mais, bien qu'elle ait été modifiée et rénovée à plusieurs reprises au cours des siècles, une quantité considérable de la maçonnerie originale est demeurée ainsi que deux arches romanes au-dessus de portes et la base d'une fenêtre. La structure de ces éléments correspond au modèle grandmontain qui privilégie une embrasure large et une ouverture étroite. Toutefois, c'est la division horizontale, effectuée de façon à obtenir un étage, qui constitue la plus importante modification du bâtiment : ceci date probablement de l'occupation par la famille Forestas, car on retrouve un four à pain au rez-de-chaussée et un foyer de belle facture dans l'une des deux chambres à l'étage, deux aménagements d'un style tout à fait caractéristique du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les fouilles des étés 1993 et 1994 portaient principalement sur le passage qui sépare la cuisine, dans le bâtiment Sud, et ce que l'on considère généralement comme les quartiers des hôtes, dans le bâtiment ouest de l'enceinte monastique. Les fondations du monastère mises au jour ont clairement révélé que ce passage était l'entrée principale du monastère. Le mur d'origine qui séparait le passage de la cuisine est partiellement intact, mais il ne reste plus rien du mur extérieur au-dessus du niveau du sol, les constructeurs de la première grange, ayant gardé les solides fondations monastiques pour y asseoir les murs de cette grange.

Les fouilles de la galerie du cloître ont mis à jour une section d'un collecteur en pierre, de belle facture, qui commence son parcours vers le sud sous un mur construit à l'époque moderne. Il oblique ensuite vers l'ouest et passe sous la porte du cloître. Du côté du passage, cette structure soigneusement mise en place a été complètement démontée pour être remplacée par un canal de facture très grossière : d'énormes blocs de silex ont été fichés dans la terre puis leurs joints ont été comblés de mortier et rendus étanches à l'aide d'argile. Ce collecteur servait probablement uniquement à l'évacuation des eaux usées d'une fontaine située à l'angle Sud-Ouest du cloître.

Les fouilles du passage ont également mené à la découverte d'une masse de maçonnerie qui devait servir de base à l'escalier menant à l'étage. Cette zone contenait les preuves évidentes d'un incendie intense. Il y avait un niveau composé d'un enchevêtrement de poutres brûlées mêlées à du crépi et en dessous de cette couche, ont été trouvés les indices d'une activité industrielle importante : de grandes concentrations de terre argileuse rouge vif, ce qui est le signe d'une chaleur intense, ainsi que des murs noircis de suie, en particulier autour des fondations de l'escalier.

La modification du drain mentionné ci-dessus constitue une autre preuve de l'activité industrielle qui se déroulait dans cette partie de l'ancien monastère. Au lieu de couler directement sous la porte du cloître comme c'était le cas au début, les eaux se jetaient d'abord dans un bassin de 1,30 mètre de profondeur creusé en dessous du seuil de la porte. Elles

s'écoulaient ensuite dans le canal grossièrement bâti en silex puis à travers une ouverture pratiquée dans le mur ouest.

L'aménagement du collecteur et du bassin indique bien que le passage d'entrée du monastère a été transformé en atelier et que la base de l'escalier a été réemployée comme support pour l'enclume. Le bassin devait servir à refroidir le métal chauffé à blanc qui venait d'être façonné.

Au cours des trois dernières campagnes de 1999 à 2001, les ailes Sud (la cuisine et le réfectoire) et Est (le cellier et la grande salle des moines qui le jouxte au Nord) ont été complètement fouillées. Cette salle des moines n'a rien conservé des blocs de pierre du parement intérieur ; ceux-ci n'ont gardé que le blocage intérieur dans un état de détérioration très avancé. Par contre, le réfectoire et le cellier ont également vu les pierres de certaines parties de leur parement démontées, mais ce parement a été reconstruit par la suite. Cependant, on a employé pour ces travaux de reconstruction des blocs de pierre de qualité inférieure à celle des originaux : les blocs sont façonnés plus grossièrement et montés de façon peu soignée. Le plus bel exemple de cette reconstruction se distingue très nettement dans le mur Est du réfectoire : la portion centrale du mur restant (deux rangées de pierres) n'est en fait reconstruite qu'avec de gros blocs équarris insérés entre les deux portions originales du mur bâties en blocs de bel appareil. De plus, le mur Sud du réfectoire a été renforcé par un contrefort qui ne faisait visiblement pas partie du monastère au départ, car aucun joint ne correspond entre ce contrefort et le mur Sud. Bien qu'elles ne soient pas aussi évidentes, des reconstructions et des remaniements de ce type ont été également effectués dans l'annexe de l'aile est.

Pourquoi et par qui les ruines du prieuré ont-elles été en partie restaurées ? L'une des hypothèses concerne la dernière phase d'occupation : la phase agricole. Dans certaines zones, des murs d'une bonne hauteur, toujours debout, pouvaient facilement être consolidés et recouverts d'une toiture afin d'en faire des entrepôts ou des bâtiments pour les animaux. Il est en tout cas certain ; au vu du très riche sol noir d'une profondeur importante qui se trouvait dans le cellier, que celui-ci a accueilli des animaux.

Une autre hypothèse, étayée par une série de découvertes archéologiques pertinentes, veut également que les bâtiments aient auparavant connu un usage industriel. Tout d'abord, des fouilles partielles le long du mur sud à l'intérieur de la salle des moines ont livré des preuves de l'existence d'un feu bien circonscrit qui pourrait être le signe qu'un foyer s'y trouvait à une époque indéterminée. Immédiatement sous la couche noircie par la chaleur, il y avait toutefois une autre couche d'un sol poudreux, partiellement teinté de rose et de lilas. À cet endroit et tout autour, les fouilleurs ont constamment découvert des échantillons d'un type particulier de résidu métallique industriel. Bien que quelques-uns des plus gros morceaux noirs soient

évidemment composés de fer, ce ne sont pas les échantillons de mâchefer habituel, car ils présentent une texture vitreuse semblable à l'obsidienne. D'autres morceaux sont recouverts d'une substance bleu cuivré (ou parfois tachetée de rouge vif) semblable à de l'émail. Il est impossible de savoir si, à la suite de l'exploitation première du site en tant que fabrique de clous, les activités métallurgiques n'auraient pas prospéré et ne se seraient pas diversifiées dans la production d'objets un peu plus luxueux. Pour le moment, nous ne pouvons qu'attendre les résultats des études d'un expert en métallurgie qui, espérons-le, saura nous éclairer sur ce qui se passait à cette époque au prieuré.

D'ailleurs, en rapport avec ces activités métallurgiques sur le site, il est important de mentionner la découverte de deux ampoules de mercure lors de la campagne de 1993. Le mercure servait à donner une couleur argentée aux motifs incisés sur les lames d'épée ainsi que sur les plaques protectrices des portes et des coffres. L'intérieur noirci du creuset qui contenait les ampoules, indique qu'on y faisait chauffer le mercure.

Ce ne sont sans doute pas les seules périodes d'occupation. Des vestiges préhistoriques y ont été découverts et la période contemporaine voit fleurir de nombreuses activités.

Carole A. Hutchison

## **La Malédiction des Grandmontains**

par Gilles BRESSON

Président du Groupe d'Études et de Recherches sur les Grandmontain

Comment l'ordre de Grandmont, l'un des plus prestigieux ordre monastique de France a-t-il pu disparaître à la veille de la Révolution ? En lisant cet ouvrage très documenté, vous découvrirez l'odieuse machination ourdie contre les Grandmontains et leur abbé par la Commission des Réguliers, réunie par Louis XV, afin de satisfaire en particulier les goûts de luxe de l'évêque de Limoges qui obtint du Pape l'union de Grandmont à son diocèse. Mais c'était sans compter avec la lutte désespérée de l'abbé, Xavier Mondain de la Maison Rouge, qui combattit courageusement pour sauver son ordre face à la mauvaise foi et à l'intrigue. Son combat fut aussi celui de la justice face à l'arbitraire d'un régime finissant. S'il dut finalement céder devant la force de l'absolutisme royal, il obtint néanmoins de rester dans son abbaye jusqu'à sa mort survenue deux ans avant la Révolution. L'abbaye chef d'ordre de Grandmont fut alors détruite et son trésor dispersé. Quant aux protagonistes de cette machination, leur destin fut scellé à jamais par la malédiction...

*La Malédiction des Grandmontains*, éditions d'Orbestier, 20 € en vente à Rauzet.